

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 93 (1967)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section SIA, fondée en 1874)

Rapport d'activité 1966

Sommaire

1. — **Avant-propos**
2. — **Effectifs**
 - 2.1 Tableau
 - 2.2 Commentaires
3. — **Activité des organes de la société**
 - 3.1 Assemblée générale ordinaire
 - 3.2 Assemblée générale extraordinaire
 - 3.3 Comité, composition et répartition des tâches
 - 3.4 Vérificateurs des comptes
 - 3.5 Délégués
 - 3.6 Groupe des ingénieurs
 - 3.7 Groupe des architectes
 - 3.8 Commission SVIA et commissions mixtes
 - 3.8.1 Commission de la formation postuniversitaire
 - 3.8.2 Commission de visites et conférences
 - 3.8.3 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment (GTB)
 - 3.8.4 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs du génie civil (GTGC)
 - 3.8.5 Commission de la Série de Prix
 - 3.8.6 Commission de coordination
 - 3.8.7 Commission paritaire du bâtiment
 - 3.8.8 Commission de l'exercice de la profession
 - 3.9 Délégations de la SVIA
 - 3.9.1 Equipe des professions libérales
 - 3.9.2 Ecole professionnelle de la SIC
 - 3.9.3 Technicum du soir
 - 3.9.4 Personnalités mandatées par la SVIA, auprès de :
 - 3.9.4.1 Chambre vaudoise des métiers
 - 3.9.4.2 Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers
 - 3.9.4.3 Technicum du soir
 - 3.9.4.4 Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale
 - 3.9.4.5 Equipes vaudoises des professions libérales
 - 3.9.4.6 Chambre vaudoise de l'industrie
 - 3.9.4.7 Commission d'urbanisme de l'ADIL
 - 3.9.4.8 Commission pour l'aménagement du territoire
 - 3.9.4.9 Commission cantonale chargée d'établir le tableau des besoins en effectifs des professions exigeant des études universitaires
 - 3.9.4.10 Conseil de fondation de l'institution de prévoyance pour les professions techniques
 - 3.9.4.11 Office vaudois de cautionnement hypothécaire
 - 3.9.4.12 Office vaudois de constructions à caractère social
 - 3.9.4.13 Commission consultative cantonale contre le chômage
4. — **Publications**
 - 4.1 « Bulletin technique de la Suisse romande »
 - 4.2 Information interne
 - 4.3 Guides d'architecture contemporaine
5. — **Relations avec la SIA et les autres sections**
 - 5.1 Relations avec la SIA
 - 5.1.1 Assemblée des délégués
 - 5.1.2 Membres SVIA des commissions SIA
 - 5.2 Relations avec les autres sections
 - 5.2.1 Conférence des présidents romands
 - 5.2.2 Conférence romande du génie civil
 - 5.2.3 Conférence romande du bâtiment
6. — **Prix et bourses SVIA**
7. — **Secrétariat permanent**
8. — **Rapport de gestion 1966 — Commentaires**
 - 8.1 Compte de pertes et profits 1966
 - 8.2 Bilan au 31 décembre 1966
 - 8.3 Rapport des vérificateurs
 - 8.4 Budget pour 1967

1. Avant-propos

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a, en 1966, développé une activité importante, dont trois domaines sont à relever :

1. L'exercice de la profession.
2. La formation continue.
3. Le renforcement de nos relations avec d'autres associations.

1. Dans le cadre de l'exercice de la profession, cette année a été marquée par l'adoption de la loi pour les architectes (LPA) par le Grand Conseil du canton de Vaud. Notre association, en collaboration avec les autres associations vaudoises d'architectes (AVA, FSAI, FAS), a donné son plein appui aux textes proposés par le Conseil d'Etat ; nous nous sommes efforcés d'informer les partis politiques et, par l'intermédiaire de la presse, le grand public de notre point de vue. De la part de nos membres architectes, ce soutien a nécessité de grands efforts que nous sommes heureux d'avoir vus se concrétiser par l'adoption de cette loi. Nous espérons que la mise sur pied de la Chambre des architectes renforcera les dispositions légales de l'exercice de la profession.

L'étude de la LPA a clairement démontré la nécessité de trouver rapidement une solution sur le plan suisse aux problèmes du titre et de l'exercice des professions d'ingénieurs et d'architectes. C'est pourquoi la SVIA est intervenue auprès de la Fondation des Registres suisses (RIAT) afin d'étudier la possibilité d'harmoniser les divers points de vue et fixer les modalités de rapprochement. Nous sommes convaincus que le Registre représente la seule solution possible sur le plan national.

2. La formation continue est un problème extrêmement important, sur lequel nous désirons accentuer nos efforts. En 1966, nous avons organisé deux cours, qui ont obtenu un succès considérable, le cours de droit au printemps et le cours de béton armé à la rupture en été, à l'EPUL.

Nous nous sommes efforcés de donner un caractère permanent à cette activité, en y associant en particulier l'EPUL, la GEP, l'A³E²PL, ainsi que diverses personnalités intéressées, créant une commission mixte de formation postuniversitaire. Le Département de l'instruction publique a accepté récemment d'y participer à titre d'observateur.

3. Le renforcement de nos relations avec d'autres associations s'est manifesté à diverses occasions. En particulier les contacts au sujet de la LPA ont permis de développer les échanges avec les autres associations d'architectes. Nous espérons voir se réaliser rapidement un intergroupe susceptible de traiter d'autres problèmes (désignation d'experts pour les tribunaux, etc.).

Des dispositions fixant les modalités de collaboration entre SVIA, AVA, FSAI, UTS, SDT, AVDB, UVDG ont été fixées dans une convention liant ces associations et approuvées en fin d'année. La formation professionnelle des dessinateurs ainsi que l'étude de problèmes sociaux ont trouvé ainsi une assise juridique.

Une autre forme de contacts est celle que nous entretenons avec les associations des professions libérales

au sein de l'équipe des professions libérales des groupements patronaux vaudois. Il nous a été possible en particulier d'organiser une séance d'information des députés de nos professions sur divers problèmes à l'étude au Grand Conseil.

En conclusion de cet avant-propos, donnons un aperçu de notre programme pour 1967.

Tout en assurant la continuité, la permanence des travaux en cours, nous allons développer l'activité des groupes de travail et d'étude au sein du groupe des ingénieurs, respectivement des architectes, afin d'élargir sensiblement le nombre des membres intéressés directement.

D'autres problèmes seront traités par la mise en activité des commissions :

- de l'information (créer les possibilités de contacts entre la presse et des personnalités de diverses spécialités) ;
- pour les expertises (paritaire avec la FVE, afin de renseigner les maîtres de l'ouvrage, donner des appréciations en cas de litiges, etc.) ;
- de l'industrialisation (devant absorber les problèmes d'intervention des architectes et des ingénieurs dans la construction industrialisée et préfabriquée).

Par un contact plus suivi avec les autres sections de la SIA, nous pensons arriver à harmoniser notre activité en Suisse romande, en particulier dans la formation continue.

2. Effectifs

2.1 Tableau

	Admissions	Décès	Démis-sions	Exclu-sions	Trans-ferts + —	1966
Architectes	7	1	3	1	1 7	183
Ingénieurs civils	23	4	5	3	5 5	308
Ingénieurs électriciens .	3	2	—	—	3 1	80
Ingénieurs mécaniciens	1	3	1	—	— 1	54
Ingénieurs chimistes . .	2	—	—	2	— —	12
Ingénieurs ruraux . . .	—	—	—	—	— —	6
Ingénieurs agronomes . .	1	—	—	—	— —	2
Ingénieurs forestiers . .	—	—	—	—	— —	9
Ingénieurs physiciens . .	1	—	—	1	— —	8
Géomètres	1	1	—	—	— —	8
Géologue	—	—	—	—	— —	1
Totaux	39	11	9	7	9 14	671

2.2 Commentaires

Nous avons eu le chagrin de perdre onze membres :

MM. Charles Thévenaz, architecte ; Jean Hunziker, ingénieur électricien ; Albert Koenig, ingénieur mécanicien ; Oscar Mosini, géomètre ; M^{me} C. Bieler-Butticaz, ingénieur électricien ; Marcel Lavenex, ingénieur civil ; Charles Colombi, ingénieur mécanicien ; Charles Glapey, ingénieur civil ; Frédéric Ruchenstein, ingénieur civil ; Roger Péju, ingénieur civil ; Henri Dufour, ingénieur mécanicien.

Notre société gardera le meilleur souvenir de ces disparus.

Ont démissionné :

MM. J.-C. Gervaz, ingénieur civil ; Fernand Grenier, architecte ; Edouard Martin, ingénieur civil ; Emilio Casal, ingénieur civil, Jean-Daniel Dupuis, ingénieur civil, Armand Villard, ingénieur civil, Maurice Schobinger, architecte, A. Jobin, ingénieur mécanicien, R. Contreras, architecte.

Les membres suivants ont demandé leur transfert à d'autres sections SIA :

M^{me} E. Gonthier-Saegesser, architecte ; E. Blumberg, ingénieur électricien ; H. P. Bruni, ingénieur civil ; A. Peissard, ingénieur mécanicien ; U. Stoeckli, ingénieur civil,

Claude Marguerat, ingénieur civil ; J. Torriane, ingénieur civil ; P.-H. Serex, ingénieur civil ; Josette Quattropiani, architecte.

Les membres suivants ont demandé leur transfert d'autres sections à la SVIA :

G. Quellet, ingénieur électricien ; G. Corbaz, ingénieur électricien ; L. T. Larsen, ingénieur civil ; Henri Guignard, ingénieur civil ; G. Schwartz, ingénieur civil ; M. Châtelain, ingénieur électricien ; Pasic, architecte ; G.-A. Rychner, ingénieur civil ; Ph. Sarasin, ingénieur civil.

Les membres suivants, domiciliés à l'étranger, ont demandé à sortir de la SVIA pour devenir membres isolés :

M^{me} B. Devaris, architecte ; D. Devaris, architecte ; S. Wintsch, architecte ; G. Rickenmann, architecte ; U. Pfeiffer, architecte.

Les membres suivants ont été exclus, pour non-paiement de leurs cotisations pendant deux années et plus :

O. Maestre, ingénieur civil ; C. W. Koinen, ingénieur chimiste ; J. Schaillée, ingénieur civil ; R.-P. Perret, ingénieur civil ; G. Lytras, ingénieur chimiste ; D. Cougas, ingénieur civil ; M. Arrieta, architecte.

Nous avons eu le plaisir d'admettre dans notre société trente-neuf nouveaux membres :

Architectes : Rudolf Barraud, Lausanne ; Pierre-André Bechler, Ferreyres ; Jean-Claude Francq, Saint-Jean-du-Gard/France ; Ulrich Kaiser-Hofer, Vufflens-la-Ville ; François Meier, Mont-sur-Rolle ; Gustave Prandoni, Lausanne ; M^{me} Lydia Schaffner, Lausanne.

Ingénieurs civils : Roger Bachmann, La Tour-de-Peilz ; Eugène Bergher, Lausanne ; Moncef Boubaker, Lausanne ; Alfred Candolfi, Lausanne ; Pierre Dentan, Lausanne ; Renaldo Francioli, Lausanne ; Mario Fukami, Lausanne ; Charles Grossenbacher, Lausanne ; Samir Halabi, Beyrouth ; Michel Hassirtzoglou, Athènes ; Brahim Mabrouk, Tunis ; Roland Maeder, Begnins ; Claude Monnet, Lausanne ; Roland Monnier, Cossonay ; Zenobios Pararas, Lausanne ; Bernard Pasche, Payerne ; Roger Pisler, Lausanne ; Gilbert Rapin, Ecublens ; Jean-Claude Rosset, Lausanne ; Jacques Stubbe, Pully ; Hoa Tran-Quang, Lausanne ; Michel Wernery, Morges.

Ingénieurs électriciens : Hassen Ben Achour, Lausanne ; Jacob Muyal, Lausanne ; Georges Thalman, Lausanne.

Ingénieur mécanicien : Rudolf Vogel, Lausanne.

Ingénieur agronome : Rudolf Haeberli, Morges.

Ingénieurs chimistes : Charles Leu, Bex ; Edgar Robert, La Tour-de-Peilz.

Ingénieur physicien : Robert Schaër, Lausanne.

On peut constater, à la lecture du tableau annexé sous 2.1, que les effectifs sont restés stables au cours de l'année 1966.

L'augmentation prévue d'après notre programme de cinq ans n'a donc pas pu être réalisée et ce point demandera un effort supplémentaire en 1967.

Il y a lieu de constater que les mesures d'exclusion pour non-paiement des cotisations ont été pour la première fois appliquées.

3. Activité des organes de la société

3.1 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de la SVIA s'est tenue le 31 mars 1966, à Rolle. L'ordre du jour en était le suivant :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 1965.
2. Rapport présidentiel.
3. Rapport d'activité pour 1965.
4. Rapport de gestion :
 - comptes pour 1965 ;
 - rapport des vérificateurs ;

- budget 1966 ;
- cotisations 1966 ;
- 5. Elections statutaires :
 - comité et président ;
 - délégués à l'assemblée des délégués de la SIA ;
 - vérificateurs des comptes.
- 6. Divers et propositions individuelles.

61 membres participaient à ces débats.

Les cotisations 1966 furent fixées de la manière suivante :

Cotisation personnelle	Fr. 40.—
Bulletin technique	Fr. 15.—
Contribution de bureau :	
— taxe de base	Fr. 50.—
— en plus, contribution par employé	Fr. 10.—

3.2 Assemblée générale extraordinaire

Elle eut lieu le 5 juillet 1966.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SVIA du 14 décembre 1965.
2. Loi vaudoise sur la profession d'architecte — état des travaux.
3. Règlement d'application de la LPA — propositions de la SVIA.
4. Modifications de la LCAT en relation avec la LPA.
5. Actions éventuelles de notre société sur le plan parlementaire.

Après discussion, les membres prennent les résolutions suivantes :

1. Réunis en assemblée générale extraordinaire à Lausanne, le 5 juillet 1966, les membres de la SVIA approuvent le principe de l'établissement d'une loi sur la profession d'architecte. Ils soutiennent toutes les démarches en cours sur la mise au point des divers éléments de cette loi, notamment les propositions faites par notre société.
2. Le comité SVIA sollicitera une audience auprès de la Commission parlementaire destinée
 - a) à l'informer de nos démarches successives ;
 - b) à lui soumettre les propositions de la SVIA, plus particulièrement de son Groupe des ingénieurs, concernant l'article 11 ;
 - c) à la présentation d'un mémoire situant l'exercice de la profession d'architecte (par opposition au mémoire de l'UTS).
3. L'assemblée générale décide en outre d'accéder au vœu du groupe des ingénieurs en ce qui concerne l'article 11 de la LPA. Celui-ci sera donc rédigé comme suit :

Article 11 (LPA)

Quand il fait appel à la collaboration de spécialistes et d'artistes, l'architecte définit préalablement les limites de leur mandat.

(Suite de l'article inchangée.)

Ces trois résolutions sont adoptées par 57 voix, sans opposition et avec 11 abstentions.

4. Intervention auprès des députés et plus particulièrement des députés des professions libérales, suivant les entretiens préalables avec le Groupe vaudois des professions libérales d'une part et l'UVACIM d'autre part afin, lors de cet entretien, de pouvoir informer ces députés de notre position.

Cette résolution est adoptée par 43 voix et sans opposition.

3.3 Comité, composition et répartition des tâches

Président : M. Aldo Réalini, ingénieur civil SIA, route de Chavannes 39, 1007 Lausanne. Tél. 25 11 26.

Membres : M. Roland Hofer, c/o Bureau J.-C. Piguet, ingénieur civil SIA, 38 bis, av. des Mousquines, 1005 Lausanne. Tél. 28 47 28. — M. Marcel Gut, architecte SIA, av. Ruchonnet 4, 1003 Lausanne. Tél. 22 16 43. — M. Robert Grossfeld, ingénieur électricien SIA, président du GI, 34, ch. de Pierrefleur, 1004 Lausanne. Tél. 23 83 66. —

M. Jean Perrelet, architecte SIA, av. Tivoli 60, 1007 Lausanne. Tél. 25 54 54. — M. René Epars, ingénieur civil SIA, 3, ch. des Allières, 1012 Lausanne. Tél. 32 57 58. — M. Bernard Moreillon, ingénieur forestier SIA, 95, av. de Bel-Air, 1814 La Tour-de-Peilz. Tél. 51 45 69. — M. Igor Boudkov, architecte SIA, président du GA, 51, av. du Casino, 1820 Montreux. Tél. 62 41 98. — M. Claude Wasserfallen, architecte SIA, chef de l'Office de l'urbanisme du Département des travaux publics, place de la Riponne 10, 1005 Lausanne. Tél. 21 61 11.

Membre du Comité central : M. J.-C. Piguet, ingénieur civil SIA, 38 bis, av. des Mousquines, 1005 Lausanne. Tél. 28 47 28.

Conseiller juridique : M^e Ph. Abravanel, docteur en droit, av. de Rumine 7, 1005 Lausanne. Tél. 23 17 23/24.

Fonction	Noms	Tâches particulières
<i>Bureau du comité</i>		
1. Président	A. Réalini	Relations avec CC et sections SIA. Relations avec les autorités et les autres associations. Déontologie. Avis de droit. Protection du titre. Exercice de la profession. Correspondance générale
Président sortant	J. Kropf	Conseils
2. Vice-président	B. Moreillon	Assemblée des délégués SIA. Nouvelles normes. Mandats particuliers. Equipe des professions libérales. Candidatures
3. Secrétaire-trésorier	M. Gut	Gestion secrétariat et caisse. Etat des membres. Information
4. Président GI	R. Grossfeld	Activité du Groupe des ingénieurs. Conseil paritaire. Problèmes de structure
5. Président GA	I. Boudkov	Activité du Groupe des architectes. Voyages d'études. Extension
<i>Membres du comité</i>		
6. Directeur commission I	R. Hofer	Formation postuniversitaire EPUL - A ³ - GEP. Visites et conférences (A ³ - GEP). Stages d'étudiants
7. Directeur commission II	R. Epars J. Perrelet, suppl.	GTB - GTGC. Conseil école EPSIC. Conférence romande génie civil et bâtiment. Technicum du jour et de la nuit
8. Directeur commission III	J. Perrelet R. Epars, suppl.	Expertises et litiges. Série de prix. Assurances. Honoraires
9. Directeur commission IV	C. Wasserfallen M. Gut, suppl.	Commission de coordination. Commission paritaire. Inter-groupes. Problèmes relatifs à l'aménagement du territoire

3.4 Vérificateurs des comptes

L'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1966 a désigné les personnes suivantes en qualité de vérificateurs des comptes :

MM. P. Bizens, ingénieur civil ; R. Contreras, architecte.

M. Contreras ayant démissionné dans le courant de cette année, M. G. Dufour, architecte, a bien voulu accepter d'assumer cette tâche en lieu et place de M. Contreras. Nous l'en remercions vivement.

3.5 Délégués

L'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1966 a en outre élu à l'assemblée des délégués SIA les membres suivants :

Ingénieurs civils : MM. J. Alberti, Ch. Bader, D. Bonnard, J. Boss, R. Epars, R. Hofer, E. Paillex, A. Realini, G. Vallat.

Ingénieurs mécaniciens : A. Besson, E. Meystre.

Ingénieurs électriciens : R. Grossfeld, J.-J. Morf, M. Renaud.

Ingénieur forestier : B. Moreillon.

Architectes : A. Décoppet, P. Dumartheray, M. Gut, R. Koenig, J. Kropf, J. Perrelet, J. C. Pithon, C. B. Wasserfallen, R. Willomet.

3.6 Groupe des ingénieurs

Composition du comité :

MM. R. Grossfeld, ingénieur électricien, président ; J. Alberti, ingénieur civil ; M. Bonnard, ingénieur civil ;

L. Mercier, ingénieur mécanicien ; F. Pilloud, ingénieur géomètre ; M. Uldry, ingénieur civil ; P. Verstraete, ingénieur physicien.

3.6.1 Travail administratif

Le comité s'est réuni plus de dix fois en cours d'année et a poursuivi le travail entamé en 1965.

Les tâches ont été réparties de la manière suivante :

- Robert Grossfeld, ingénieur électricien : présidence et coordination ;
- Jacques Alberti, ingénieur civil : défense professionnelle ;
- Louis Mercier, ingénieur mécanicien : relations avec le GII, problèmes de formation des ingénieurs de diverses spécialités ;
- Michel Uldry, ingénieur civil : problèmes de formation des ingénieurs civils ;
- Pierre Verstraete, ingénieur physicien : examen des candidatures, étude de la politique du GI ;
- Michel Bonnard, ingénieur civil (élu en cours d'année à la place de M. B. Moreillon, appelé au comité de section) : informations internes, relations avec le GA ;
- François Pilloud, ingénieur géomètre : représentant des géomètres et ingénieurs ruraux (actuellement démissionnaire).

Notons, parmi les thèmes traités en séances :

- Association avec les ingénieurs non reconnus.
- Politique du groupe en relation avec le GA et avec la section.
- Problèmes d'industrialisation.
- Relations avec les entrepreneurs.
- Problèmes d'information interne.
- Programmes généraux de cours de formation.
- Expertises, etc.

Une assemblée extraordinaire du GI s'est tenue le 30 juin 1966. Destinée avant tout à l'information générale. Elle a vu la participation de 28 membres seulement sur près de 480 membres. Le problème de la participation est la préoccupation incessante de tous les animateurs d'associations en général et du comité du GI en particulier.

3.6.2 Etude des structures

Voulant connaître l'opinion du « grand nombre », le comité établissait, début juin, un questionnaire envoyé à tous les ingénieurs de la section ; 113 réponses ont été retournées, soit le 24 % des envois. Ce résultat réjouissant permet de déterminer les problèmes qui intéressent le plus nos membres. Sans préjuger d'un dépouillement détaillé, disons immédiatement que les ingénieurs d'autres spécialités ont mieux répondu que les ingénieurs civils (30 % contre 20 %) et que les patrons ont mieux répondu que les employés (53 % contre 17 %).

Parmi les nombreuses activités SIA évoquées, on peut déjà affirmer que la défense professionnelle, l'information technique et l'affirmation du rôle de l'ingénieur face à la collectivité doivent être les trois piliers de la section. Nous reviendrons en 1967 sur cette enquête.

Dans le cadre d'un aménagement des structures SIA et SVIA, le comité a estimé que l'activité du groupe devait surtout consister à apporter à la fois aux membres et à la section des suggestions pratiques. Ce but devrait être atteint par la constitution de groupes de travail traitant des sujets les plus intéressants signalés par l'enquête. Un premier groupe (ingénieurs civils propriétaires de bureau) est en activité et s'occupe de problèmes de gestion de bureaux techniques.

Le problème particulier des relations GA-GI a également été traité. Des réunions communes des présidents

et des comités ont permis de dégager des lignes d'intérêts communs et annoncent une collaboration toujours plus poussée en 1967.

3.6.3 Problèmes professionnels

Le GI s'est également préoccupé à plusieurs reprises de la LPA. Il a examiné d'une part l'incidence de cette loi sur la profession d'ingénieur et d'autre part la mise sur pied éventuelle d'une loi analogue pour les ingénieurs. Bien que la protection de l'exercice de la profession ne soit pas encore satisfaisante, le GI a jugé une LPI inutile, le 90 % des ingénieurs civils étant membres SIA et la défense de la profession pouvant s'exercer dans le cadre de l'association.

Les différentes normes soumises à notre approbation ont été étudiées par des groupes de travail spéciaux. La norme 103 (tarif ingénieurs civils), par exemple, a été l'objet d'un examen approfondi (six séances) et cet effort a fortement impressionné la Commission centrale. Le GI a élaboré en définitive une refonte complète de la norme 103 en collaboration avec les autres sections romandes. Tout le processus d'élaboration des normes devrait à cet égard être revu à l'occasion de l'examen de nos structures générales.

Parmi les autres problèmes professionnels encore en suspens, mentionnons ceux des ingénieurs propriétaires de bureau, des ingénieurs de l'industrie, et l'activité du Conseil paritaire, actuellement en veilleuse.

3.6.4 Formation professionnelle

Le cours de droit du printemps 1966 s'est poursuivi avec succès. Plus de 120 participants ont apprécié les discussions et attendu trop longtemps le cours polycopié qui leur est parvenu huit mois après. Ce retard, malheureusement inévitable, est inhérent à une préparation bénévole des cours et devra faire l'objet d'une étude spéciale si l'on veut en éviter une répétition.

Le cours de béton à la rupture, présenté au début de l'été 1966, a également eu beaucoup de succès. Le même problème se pose ici concernant la documentation à remettre, des absences dues à la maladie étant cette fois à l'origine de ce retard.

Bien que l'organisation de cours professionnels soit maintenant du ressort du comité de section, le GI se réserve la possibilité d'organiser des cours « internes » destinés avant tout à apporter aux membres des informations directement utilisables. Un cours de « gestion de bureaux techniques » est prévu pour l'hiver 1967-1968.

Les Journées du Mont-Pèlerin 1966 ont éveillé par leur thème (L'urbanisation) l'intérêt des ingénieurs et des architectes. Pour 1967, le GI s'est chargé de l'organisation de ces Journées (prévues les 29 et 30 avril 1967) et se propose d'en modifier quelque peu le déroulement en y incorporant un travail d'étude en groupes. (Thème de cette année : « Les tâches nationales et les critères de choix. »)

3.6.5 Programme 1967

Le comité compte sur la participation plus active avant tout des jeunes membres pour la création de groupes de travail. Par des suggestions pratiques, par des enquêtes encore plus approfondies, il s'efforcera en 1967 de jouer le mieux possible son rôle d'élément promoteur et informateur au sein de la SVIA. Il prie

tout membre désireux de donner son avis ou de participer activement à l'élaboration de l'avenir, de se mettre le plus vite possible en rapport avec le président du GI, M. Robert Grossfeld.

3.7 Groupe des architectes

3.7.1 *Comité* : Le comité issu des élections du 3 juin 1966, lors de l'assemblée du groupe à Aubonne, se compose de :

Président : M. Igor Boudkov.

Membres : MM. Jean Bettems, Pierre Foretay, André Gold, Bernard Meuwly et Jean-Daniel Urech.

3.7.2 Rapport de M. Boudkov

L'organisation actuelle de la SVIA permet au Groupe des architectes de se concentrer sur des objets touchant les domaines spécifiques de ses membres.

L'intense activité de 1966 est le résultat d'une très fructueuse collaboration au sein du comité, dont chaque membre est responsable d'une tâche définie.

3.7.2.1 Voyages, cours

Le voyage d'études à Londres, au printemps 1966, a remporté un grand succès. A l'avenir, toutefois, les ingénieurs devraient participer en plus grand nombre à ces voyages.

Un cours de droit en collaboration avec le groupe des ingénieurs a été organisé dans le cadre de la formation continue.

3.7.2.2 Visites, entretiens, conférences

Les visites d'œuvres réalisées ou en cours de construction demandent un certain effort de préparation ; les contacts qui se créent, les échanges qui s'opèrent incitent le comité à poursuivre cette activité, malgré la participation généralement trop restreinte.

3.7.2.3 Information, concours, industrialisation

La diffusion du guide d'architecture contemporaine se poursuit. Une intensification des services au public et de l'information s'est manifestée au cours de 1966 : visites aux municipalités pour l'organisation de concours, publication dans la presse. Le problème des concours ainsi que l'attribution des mandats publics sont des préoccupations permanentes du comité.

3.7.2.4 Exercice de la profession

Le projet de loi vaudoise sur la profession d'architecte a demandé un grand effort de la part de tout le comité du groupe. L'acceptation de cette loi par le Grand Conseil a couronné avec succès le travail fourni depuis plus de douze ans déjà.

Le rapprochement avec les associations groupant des confrères contribue à clarifier définitivement la situation dans le canton de Vaud par la création d'une conférence des associations d'architectes.

Une mise au point des différentes directives au sujet de la fondation du registre des ingénieurs, des architectes, des techniciens-ingénieurs, des techniciens-architectes et des techniciens (RIAT) a été élaborée, afin qu'une unité de vues sur le plan suisse puisse être trouvée.

3.7.2.5 Relations avec l'EPUL

Les contacts et échanges entre architectes de la SVIA et l'Ecole d'architecture se réalisent peu à peu. Le groupe souhaite multiplier les manifestations mixtes.

3.7.2.6 Activités statutaires

Le comité se préoccupe de l'étude de nouvelles normes que nous soumet la CCN. Chaque projet est étudié par une commission composée de confrères et de spécialistes.

3.7.2.7 *Commission d'examen des candidatures d'architectes*
Composition : MM. E. d'Okolski, président ; F. Brugger, J.-P. Cahen, P. Foretay, R. Loup et M. Mayor.

Cette commission a été nantie de six candidatures.

3.8 Commissions SVIA et commissions mixtes

3.8.1 Commission de la formation postuniversitaire

Composition de la commission :

MM. R. Hofer, ingénieur civil, président ; I. Boudkov, architecte ; professeur M. Derron, ingénieur civil ; P. Gailard, ingénieur chimiste ; J. Kyburz, architecte, observateur section Valais ; H. Mocafico, chargé de cours à l'EPUL ; J. Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction

publique et des cultes ; professeur S. Rieben, ingénieur mécanicien, observateur section Genève ; M. Uldry, ingénieur civil ; P. Verstraete, ingénieur physicien ; R. Vittone, architecte ; A. Réalini, ingénieur civil ; A. Roch, ingénieur électricien.

Après divers contacts avec les milieux intéressés (EPUL, Département des travaux publics, A³ et quelques personnalités indépendantes) représentant les différentes disciplines techniques, nous avons pu mettre sur pied une commission élargie pour la formation post-universitaire, qui s'est réunie en une première séance le 20 octobre 1966.

Après une analyse serrée des problèmes touchant à la formation postuniversitaire ainsi que des efforts déjà entrepris en Suisse et à l'étranger, cette commission est en train d'établir un inventaire des besoins à satisfaire et des moyens qui sont à disposition. La commission s'est mise d'accord sur un programme d'activité visant à coordonner les efforts entre l'EPUL, le Département des travaux publics et les groupes privés, à promouvoir l'organisation de cours et à chercher des moyens financiers à long terme en vue de la réalisation de cette importante tâche.

Par ailleurs, le comité SVIA travaille à la mise sur pied d'un cours de géotechnique d'environ 40 heures et pour lequel la participation de professeurs étrangers a été prévue. Un cours de mathématiques générales est également en préparation.

Ces deux cours débiteront vraisemblablement au printemps 1967.

La commission, composée de représentants de l'Etat, de l'EPUL et de l'A³E²PL, de la SVIA et de personnalités privées, commencera officiellement ses travaux en 1967.

3.8.2 Commission des visites et conférences

Composition de la commission :

MM. Ed. Meystre, ingénieur mécanicien, président ; J. Fantoli, ingénieur civil ; M.-D. Mueller, architecte ; A. Vallotton, géomètre A³E²PL ; Pierre Meystre, ingénieur mécanicien ; R. Etienne, ingénieur GEP ; G. Vallat, ingénieur civil GEP.

La commission a tenu deux séances en 1966, le 18 avril et le 9 décembre. Ses débats ont porté essentiellement sur les objets couramment de son ressort. Elle a dû constater derechef combien les conférenciers sont rares, comme d'ailleurs aussi, dans le rayon accessible, les travaux neufs à visiter.

Les manifestations de l'année ont comporté trois conférences et seulement deux visites.

Conférences

1. Vendredi 4 février, à la Salle Tissot. — M. Paul Szereszewski, ingénieur ICF, ingénieur en chef à la Société industrielle générale de Mécanique appliquée, à Paris, a fait un exposé sur la construction des *moteurs à pistons libres*, suivi d'un aperçu de leurs performances techniques et les résultats économiques obtenus dans leur emploi en corrélation avec la turbine à gaz. La conférence était brillante, abondamment illustrée. A notre grand regret, l'assistance était clairsemée, ne comptant qu'une trentaine d'auditeurs.

2. Jeudi 5 mai, à la Salle Tissot. — Conférence de M. Paul Deschamps, ingénieur SIA, à Genève, sur les *grands travaux en cours dans la Haute-Egypte* — barrage d'Assouan II, centrale hydroélectrique d'Assouan I et démontage du temple d'Abou-Simbel — dont l'intérêt général a fait salle pleine, avec quelque 120 auditeurs.

3. Mercredi 23 novembre, à l'Aula de l'EPUL. — M. R. Malcor, ingénieur général des Ponts et Chaussées de France, délégué au Groupe d'études du *tunnel sous la Manche*, à Paris, vint nous parler de l'état progressif de la question de

ce tunnel, sur le plan technique. Conférence d'un haut intérêt : étude géologique du sol sous-marin en profondeur, détermination de la topographie de la couche calcaire praticable, tracé précis du double tunnel. Quelques données sur les voies d'accès et le trafic attendu. Illustration remarquable à l'écran. Nombreuse audience.

Cette conférence était organisée en commun avec l'Union technique suisse, section de Lausanne.

Visites

1. Jeudi 26 mai. — *Nouvelle usine de la Société anonyme Zwahlen & Mayr*, à Aigle. Cette visite a débuté par un savant exposé de M. Maurice Cosandey, ingénieur, directeur de l'EPUL, administrateur de la Société Zwahlen & Mayr, exposé étendu à tous les aspects de la création de l'usine : motifs, moyens, préoccupations sociales, planification, réalisations et résultats atteints dans l'activité. Obligeamment conduite et commentée par des personnes qualifiées, la visite révéla aux participants des choses très intéressantes : disposition fonctionnelle ingénieuse des bâtiments, moyens habiles de manutention, outillage puissant répondant aux plus hautes exigences. Une collation délectable, offerte par la maison, termina cette visite qui se déroula par le plus beau temps du monde dans la vallée verte et fleurie du Rhône. — Plus de 100 participants. Transport par les automobiles particulières.

2. Mercredi 22 juin. — Visites en Argovie, avec les dames. — La matinée est consacrée à la *nouvelle usine Brown Boveri & C^{ie}*, à Birr, pour la construction des plus grandes machines électriques, visite édifiante à tous égards : ampleur immense des halles, ponts roulants pour lever 150 tonnes, machines-outils monumentales avec télévision sur les burins. — Pendant ce temps, les dames sont reçues au *château de Wildegg*, devant les collections de meubles, faïences et porcelaines du Musée national suisse. — Dîner très réconfortant offert par BBC dans la vénérable auberge du Bären. — L'après-midi est occupé par la visite des *installations de la Société anonyme Ringier*, à Zofingue : dernières nouveautés dans l'art de l'impression en couleurs, sélection électronique des couleurs de l'image originale, repérage électronique de l'exacte superposition des impressions successives, grandes machines rotatives sous contrôle électronique. — Les dames visionnent la fabrication des « patrons ». — Transport par autocars. Splendeur extraordinaire du temps. Participation : 52 personnes, dames comprises.

La commission exprime ici encore sa vive gratitude envers les conférenciers et les industriels qui ont tant contribué au succès de ces manifestations.

3.8.3 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment (GTB)

Composition du groupe :

MM. G. Jaunin, architecte SIA, président ; P. Grand, architecte SIA, vice-président ; J.-P. Giuliani, technicien SDT, secrétaire ; R. Bédary, dessinateur ADB ; J.-P. Borgeaud, dessinateur ADB ; F. Boschetti, architecte FSAI ; U. Ferla, architecte FSAI ; G. Isely, architecte AVA ; R. Mosimann, architecte AVA ; J. Mottier, architecte FSAI ; F. Neyroud, dessinateur ADB ; C. Strobino, architecte SIA, M. Widmer, technicien UTS. — Conseillers : J.-C. Pithon, architecte SIA ; H. Gogniat, doyen EPSIC.

Il y aura, à fin 1966, deux ans que le GTB travaille efficacement à la réorganisation et à la revalorisation de la profession de dessinateur en bâtiment.

C'est avec plaisir et reconnaissance que nous pouvons dire aux associations professionnelles du canton de Vaud — SVIA, AVA, FSAI, UTS, SDT, ADB, notre gratitude pour le travail efficace que leurs délégués ont accompli au sein du GTB, sans ménager ni temps ni peine, puisque les séances plénières et de commissions diverses dépassent 120 réunions.

Notre gratitude va au Service de la formation professionnelle, dirigé par M. A. Corbaz qui, assisté de M. Druey, coiffe de son autorité et de sa compréhension toutes nos entreprises.

Nous adressons également nos remerciements pour leur excellente collaboration à l'Ecole professionnelle de la Société Industrielle et Commerciale, à son dynamique directeur, M. A. Rost, assisté de son doyen et membre du GTB, M. H. Gogniat.

Enfin, nous relevons la parfaite liaison qui existe avec l'Orientation professionnelle de Lausanne, dirigée par MM. Parel et Zahn.

Quant aux relations avec la Commission de coordination — récemment créée — elles doivent se resserrer au plus tôt.

En outre, la vacance de la SDT au sein du GTB n'aura duré que six mois, les difficultés mineures en cause ayant été rapidement applanies.

Les objectifs en douze points que le GTB s'est fixés dans son programme initial sont, pour la plupart, sinon réalisés, tout au moins organisés et en voie d'application. Reste néanmoins en travail le problème le plus important, celui de la mise au point, suivie de la publication, d'un guide méthodique du dessinateur en bâtiment, groupant monographie professionnelle, moyens de formation théorique et pratique, ainsi que les différents programmes d'application.

1. Monographie professionnelle du dessinateur en bâtiment

Commission présidée par M. J.-C. Pithon, architecte SIA.

Celle-ci se réunit régulièrement, depuis bientôt dix-huit mois, et a effectué un travail d'analyse et de synthèse extrêmement important. Ce travail se poursuit en accord avec les services de la Formation professionnelle, l'Ecole complémentaire, la Conférence romande (SIA), l'Orientation professionnelle, ainsi qu'avec divers spécialistes.

Ces études doivent aboutir sous forme d'un guide méthodique pour la formation professionnelle du dessinateur en bâtiment à disposition des apprentis, maîtres d'apprentissage, écoles professionnelles et services officiels.

Nous espérons pouvoir mettre sous presse cet ouvrage dans le courant de l'année prochaine.

2. Examens d'aptitude pour candidats apprentis dessinateurs en bâtiment et génie civil

Commission présidée par M. P. Grand, architecte SIA (bâtiment) et M. A. Spagnol, ingénieur SIA (génie civil).

Ces examens, parfaitement organisés en début d'année, auront lieu en 1967, les 18 et 19 janvier à l'EPUL, avec la collaboration de l'OP, représentée par MM. Parel et Zahn.

En 1966, 97 candidats se sont présentés aux épreuves pour le bâtiment et le génie civil, 40 ont réussi l'examen.

3. Examens intermédiaires de première et deuxième année

Commission présidée par M. H. Gogniat, doyen de l'EPUL.

Les examens du printemps 1966 ont fait apparaître certaines lacunes et la commission d'experts a demandé à l'EP que l'organisation soit réexaminée et mieux adaptée aux besoins actuels, dans l'esprit des exigences des examens de fin d'apprentissage, d'une part, et d'un barrage pour les apprentis mal orientés, d'autre part.

Un projet de programme transitoire est actuellement à l'étude, puisque l'organisation définitive est en rapport direct avec le point 1 ci-dessus.

4. Examens de fin d'apprentissage

Commission présidée par M. R. Mosimann, architecte AVA.

Les nouvelles méthodes introduites dès 1965 ont donné des résultats positifs. Le critère des connaissances exigées a été élevé et est maintenant connu de tous les intéressés.

Au cours des trois sessions 1966, 98 candidats se sont présentés ; 31 ont échoué (31,5 %), dont 4 pour la seconde fois et 1 pour la troisième.

Sur la proposition du GTB, le Service de la formation professionnelle s'efforce de supprimer la session d'automne et recommande la signature des contrats d'apprentissage au printemps.

5. Cours de réadaptation pour apprentis recalés aux examens de fin d'apprentissage

Préoccupé par l'importance des échecs aux examens de fin d'apprentissage, conscient des problèmes qui en découlent, le GTB a préconisé à la Direction de l'EP un cours de réadaptation sous forme de séminaire, proposition qui a été acceptée. Le premier cours a été introduit en automne 1966 et a réuni une dizaine de candidats.

6. Désignation des experts aux divers examens d'apprentis

Il est de la compétence du GTB, d'entente avec le Service de la FP. Un cours d'initiation destiné aux experts est également organisé chaque printemps par le GTB. En outre, des cours fédéraux d'experts sont organisés périodiquement.

7. Concours d'apprentis (loisirs)

Commission présidée par M. P. Grand, architecte SIA.

Avec la collaboration du GTB, l'EP organise chaque année des concours de loisirs pour stimuler l'intérêt individuel ou le travail en équipe des apprentis. Malheureusement, ces derniers se désintéressent par trop de ces concours.

Il serait souhaitable que les patrons apportent leur contribution à cet effort en encourageant leurs apprentis à se porter candidats à ce genre de concours.

8. Séminaire de perfectionnement (pour futurs cadres)

Commission présidée par M. J.-P. Giuliani, technicien SDT, puis M. G. Isely, architecte AVA.

Le premier séminaire-pilote a été mis sur pied durant l'hiver 1965-66 avec des résultats encourageants et couronnés d'une exposition ainsi que d'une publication. 21 dessinateurs en bâtiment se sont astreints à quelque 170 heures de cours durant 3 mois.

L'EP, en étroite collaboration avec le GTB, a décidé de renouveler ce séminaire tous les deux ans, le deuxième cours étant prévu pour l'automne 1967.

9. Collaboration à l'établissement d'un programme d'enseignement à l'EP

Ce travail entre dans la compétence de la Commission de la Monographie (voir point 1).

10. Collaboration avec les Services cantonaux, communaux, l'EP et l'OP sur toutes les questions touchant aux apprentis dessinateurs

Cette collaboration est constante et efficace et les divers problèmes qu'ont à résoudre les apprentis et leurs parents sont examinés par les soins de nos diverses commissions.

11. Commissaires professionnels

Commission présidée par M. M. Widmer, technicien UTS.

La collaboration GTB — commissaires professionnels — est indispensable pour une application correcte de la politique professionnelle du GTB. Cette liaison est actuellement insuffisante, mais deviendra plus efficace dès la parution du guide méthodique en préparation et l'organisation systématique d'un programme de contrôle.

12. Recommandations aux patrons formant des apprentis dessinateurs en bâtiment

Les circulaires n^{os} 1 et 2, ainsi que la monographie abrégée ont été envoyées jusqu'ici aux bureaux d'architectes du canton de Vaud. Peu ou pas de réaction des intéressés. Le GTB aurait souhaité une collaboration plus active des bureaux d'architectes sur un problème qui devrait tous les intéresser.

13. Conférence romande pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment

Commission présidée par M. G. Jaunin, architecte SIA.

Cette conférence SIA se réunit régulièrement chaque mois et entend les exposés des représentants du GTB, qui orientent les entretiens. Dès l'automne 1966, les cinq représentants romands ont abordé des problèmes de synthèse aux fins de collaborer à la publication du *Guide méthodique* pour la formation professionnelle, à réaliser, si possible, sur le plan romand. En outre, cette conférence est habilitée pour étudier parallèlement des projets d'adaptation et d'amendements aux règlements cantonaux et fédéraux.

14. Conclusions

Conscient du mandat impératif qui échoit aux associations professionnelles du canton de Vaud, le GTB tient à atteindre les buts énoncés lors de sa création, persuadé qu'il œuvre dans l'intérêt des dessinateurs et des architectes tant sur le plan collectif que social.

3.8.4 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs du génie civil (GTGC)

Composition du groupe :

MM. A. Spagnol, ingénieur civil, président, SIA ; A. Johner, vice-président, UVDG ; P. Martignier, ingénieur technicien, vice-président, UTS ; J. Borgeaud, UTS ; F. Candolfi, ingénieur civil, SIA ; R. Cottier, ingénieur civil, SIA ; R. Favre, UVDG ; F. Krayenbühl, ingénieur civil, SIA ; G. Lorétan, SDT ; A. Realini, ingénieur civil, SIA ; W. Schweizer, UTS.

Le GTGC est constitué des quatre associations suivantes : SDT, UVDG, UTS, SVIA, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'excellente entente rencontrée au cours de nos travaux.

Nous remercions aussi l'Ecole professionnelle de la SIC qui, par l'intermédiaire de M. Rost, son directeur, M. Gogniat, doyen, et M. Krayenbühl, professeur et membre du GTGC, nous a toujours aidés de la manière la plus efficace.

Enfin, nous tenons à relever l'aide inestimable que nous apportent MM. Zahn et Parel, de l'Orientation professionnelle, dans la préparation des examens de sélection.

En outre, nos rapports avec le GTB sont très étroits et sur bien des points nous travaillons en parfaite collaboration.

Les objectifs que nous nous étions fixés en début d'année sont pratiquement tous atteints.

1. Monographies professionnelles résumées

Le Groupe de travail dans son ensemble a étudié ce problème et a pu, en début d'année déjà, rédiger et distribuer dans les services intéressés les trois monographies suivantes :

- a) du dessinateur en génie civil ;
- b) du dessinateur en construction métallique ;
- c) du dessinateur en menuiserie métallique.

2. Examens de sélection pour candidats apprentis dessinateurs en bâtiment et en génie civil

Voir rapport du GTB.

Malgré l'organisation depuis quatre années de ces examens, des bureaux techniques ont organisé récemment, et pour leur propre compte, de petits examens afin de pouvoir engager plus rapidement les apprentis qu'ils croient être les meilleurs. Ce mode de faire, sans parler des examens qui n'offrent pas, et de loin, les mêmes garanties que ceux organisés par l'office de l'Orientation professionnelle, présente deux inconvénients majeurs :

- a) les autres bureaux qui suivent les recommandations de la SVIA peuvent se croire lésés et seront obligés d'engager à leur tour, avant date, des apprentis, sans connaître ni leurs aptitudes professionnelles, ni leurs qualités propres ;
- b) les parents d'apprentis ne savent plus à quel saint se vouer : « Faut-il ou non que notre enfant passe cet examen d'aptitude qui est nécessaire dans un bureau et superflu dans l'autre ? »

Nous ne saurions assez insister auprès de tous les bureaux et patrons engageant des apprentis, de suivre les démarches habituelles et nous pensons que patrons et apprentis y trouveront leur avantage, surtout en cette période où les apprentis ne manquent pas.

3. Examens intermédiaires de première année

Commission présidée par M. Candolfi, ingénieur SIA.

Les examens sont toujours organisés avec l'aide efficace de l'EPSIC. Au printemps 1966, nous avons enregistré quelques échecs, mais ces cas ont tous pu être réglés après une entrevue réunissant le patron, les parents, le commissaire professionnel, les représentants de l'EPSIC et du GTGC.

Les examens 1967, organisés suivant le même schéma, auront lieu au début du mois de février.

4. Examens de fin d'apprentissage

Commission présidée par M. A. Spagnol, ingénieur SIA.

Un travail important reste à faire pour que les examens puissent être d'un niveau constant. L'information de l'EPSIC et des apprentis sur les connaissances exigées aux examens sera poussée. La constitution de dossiers d'examen des élèves brillants, moyens ou mauvais sera entreprise au printemps 1967. Nous avons, dès le printemps 1966, pris le relais du Service de la formation professionnelle pour la nomination des experts.

5. Experts aux examens de fin d'apprentissage

Ce problème particulièrement délicat a pu être en partie résolu ; avant l'automne 1966, la liste officielle des experts comprenait dix-sept noms, ce qui était nettement insuffisant ; grâce à nos efforts, nous avons pu contacter et inscrire douze candidats experts (ce nombre augmentera encore).

Ces nouveaux experts pourront se familiariser avec leur tâche en suivant le cours organisé par l'OFIAMT pour les cantons romands dans le courant de 1967.

Des contacts ont déjà été pris auprès des anciens experts pour préparer ce cours.

6. Projet de règlement fédéral concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage des dessinateurs du génie civil

Commission présidée par M. A. Spagnol, ingénieur SIA.

Ce projet de règlement est pratiquement terminé et il est en passe d'être adopté par les associations groupées dans le GTGC. Il a été soumis au groupe des ingénieurs de la SVIA et a d'autre part été adopté par la Section vaudoise de la SDT.

Dès l'adoption définitive par toutes les associations vaudoises, le projet sera envoyé pour approbation aux associations valaisanne, neuchâteloise et fribourgeoise, afin de présenter un projet romand commun.

7. Commissaires professionnels

Commission présidée par M. A. Realini, ingénieur SIA.

Cette commission est chargée de réétudier à fond le problème des commissaires professionnels, tant en ce qui concerne leur nombre que leur tâche et leur fonction exactes.

Cette commission vient de commencer ses travaux.

3.8.5 Commission de la Série de prix

Composition :

Délégués SVIA : MM. G. Lerch, architecte ; F. Panchaud, ingénieur civil ; M. Bevilacqua, architecte.

Délégués FVE : MM. C. S. Gilliéron, G. Dénériaz, C. Mueller, Ch. DeFrancesco.

La douzième édition 1966-1967 vient de sortir de presse. En plus des corrections et mises à jour habituelles, elle comprend :

- Le remaniement complet du chapitre *Appareillage* (canalisations et robinetterie, appareils et accessoires) et du chapitre *Serrurerie*.
- Un extrait du tarif SIA d'honoraires pour travaux d'ingénieurs civils.
- Un extrait de la loi sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce et de l'ordonnance 1 concernant l'exécution de la dite loi.
- Un extrait de la loi sur la distribution de l'eau.
- Un extrait de la loi sur la protection des eaux contre la pollution et du règlement d'application de la dite loi.
- Une liste des communes vaudoises astreintes à l'obligation de construire des abris PA.
- Les tables renseignant sur les profilés IPE ; HE A ; HE B ; HE M ; U ; UAP.
- La norme SIA pour déterminer le prix au mètre cube des bâtiments a été sortie du chapitre Renseignements pour être rattachée au chapitre *Normes*.
- Les règles concernant la construction des abris PA ont dû être retirées au dernier moment, leur validité échéant le 31 décembre 1966.

La commission mettant déjà sur le métier l'édition 1968-1969, elle appréciera toutes critiques ou suggestions permettant d'améliorer l'instrument de travail que doit constituer la Série de prix.

3.8.6 Commission de coordination

Dans sa nouvelle formation comprenant sept associations, soit :

SVIA : Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
AVA : Association vaudoise des architectes
FSAI : Fédération suisse des architectes indépendants
UTS : Union technique suisse
SDT : Société des dessinateurs et techniciens
AVDB : Association vaudoise des dessinateurs en bâtiment
UVDG : Union vaudoise des dessinateurs du génie civil

La commission de coordination a tenu cinq séances en 1966.

Ces séances ont été nécessaires à la prise de connaissance des activités des groupes de travail et de la Commission paritaire, ainsi qu'à la rédaction de la convention qui pourra entrer en vigueur dans le courant de l'année 1967.

Le Comité SVIA a approuvé cette convention. L'organigramme présenté lors du rapport d'information de juin 1966 sera joint à la convention avec suppression toutefois de l'intergroupe des associations patronales, qui ne concerne que ces dernières.

Chaque association a donc ratifié son adhésion à cette convention.

La CCO pourra se constituer et œuvrer effectivement après l'apposition des signatures de chaque Association au bas de la convention.

Une première décision commune émane toutefois de la CCO officielle (séance du 8.11.66) : les Associations participeront collectivement par un versement global de 4000 fr. à l'exposition sur la formation professionnelle au Comptoir suisse en 1967.

Dans cette somme globale, la SVIA verse à elle seule 2500 fr., ce qui paraît raisonnable étant donné son effectif et son intérêt en l'occurrence. La CCO se réserve de discuter de l'emploi de cette somme avec les organisateurs représentés pour l'instant par le Secrétariat de la Chambre vaudoise des métiers.

3.8.7 Commission paritaire

Composition de la commission :

MM. M. Gut, architecte SIA, président ; G. Augsburg, UTS ; J. Beltems, architecte SIA ; J. Bloesch, UTS ; A. Gasser, architecte SIA ; J.-P. Giuliani, SDT ; Ch. Gygi, SDT ; M. Hugonnet, SDT ; Ed. Porret, architecte SIA ; Ch. Strahm, SDT ; P. Szivo, architecte SIA ; M. Widmer, UTS ; G. Vurlo, architecte SIA.

Depuis sa reprise d'activité en 1966, la Commission paritaire a tenu cinq séances, les 12 juillet, 4 octobre, 11 octobre, 17 novembre et 1^{er} décembre.

Elle a étudié, mis au point et admis cinq articles nouveaux :

Art. 3. Heures supplémentaires.

Art. 4. Engagement et congés.

Art. 14. Relations entre les présentes normes et les contrats privés et règlements intérieurs.]

Art. 18. Personnel auxiliaire ou temporaire.

Art. 19. Allocations familiales et de naissance.

(A la suite de ce texte nous avons fait figurer les nouveaux articles.)

Par lettre du 1^{er} décembre, signée du président et du secrétaire, la commission a informé la CCO du résultat susmentionné de son activité.

Le programme des prochaines séances comprend essentiellement l'étude des articles 16 et 17, relatifs aux qualifications professionnelles et salaires. Lors de la prochaine séance du 22 décembre la commission déterminera s'il est souhaitable de poursuivre l'étude de ces clauses dans la formation actuelle de la commission ou, au contraire, avec les nouveaux membres.

Les autres articles à établir (nos 1, 7, 8, 9 et 21) ne seront abordés que lorsque la commission aura sa formation définitive, comme prévu lors de la reprise d'activité de ladite commission.

Enfin, la commission envisage d'établir un article supplémentaire relatif aux congés payés spéciaux (mariage, naissance, décès, etc.).

Articles adoptés par la Commission paritaire du 12 juillet 1966 ou 17 novembre 1966

Art. 3. — Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires ne peuvent être demandées qu'exceptionnellement. Ces heures sont compensées en congé ou rétribuées sur la base de l'heure normale (salaire mensuel divisé par 180),

- avec une majoration de 25 % lorsqu'elles sont placées entre 6 h. et 22 h. ;
- avec une majoration de 50 % lorsqu'elles sont placées entre 22 h. et 6 h. ;
- avec une majoration de 100 % pour les dimanches et jours fériés.

Il est admis que six heures supplémentaires par mois, ne se répétant cependant pas chaque mois, sont considérées comme travail occasionnel non rétribué.

Art. 4. — Engagement et congé

Les deux premiers mois après l'engagement sont considérés comme temps d'essai, pendant lequel chaque partie peut se libérer moyennant un avertissement donné une semaine à l'avance pour la fin d'une semaine. Après ce temps d'essai, la résiliation peut intervenir de part et d'autre :

- pendant la première année :
 - 1 mois à l'avance pour la fin d'un mois ;
- dès la deuxième année :
 - 2 mois à l'avance pour la fin d'un mois ;
- dès la dixième année :
 - 3 mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Les délais de congé prévus ci-dessus sont des minima ; restent réservés les délais plus longs prévus par les contrats de travail individuels.

Article 14. — Relations entre les présentes normes et les contrats privés et règlements intérieurs

L'employé accepte, en même temps que son engagement, les présentes normes et, dans les maisons où il en existe, le règlement intérieur relatif au travail et autres conditions. Ni les règlements intérieurs, ni les contrats privés ne contiendront des dispositions contraires aux présentes normes. Les conditions de travail et de rémunération plus favorables à l'employé que celles des présentes normes restent acquises.

Art. 18. — Personnel auxiliaire ou temporaire

1. On considère comme personnel auxiliaire ou temporaire les employés techniques expressément engagés pour un travail déterminé ou pour une période limitée ou à temps partiel.
2. Il bénéficie des salaires horaires minima, calculés en divisant les salaires mensuels de l'article 16-17 par 160 (ce coefficient plus bas que celui applicable au personnel régulier, vise à tenir compte des avantages sociaux que n'a pas le personnel auxiliaire ou temporaire).

3. Les dispositions légales en matière de vacances sont applicables.
4. L'article 13 des présentes normes (secret professionnel et invention) est applicable par analogie au personnel auxiliaire ou temporaire.
5. Les autres conditions de travail doivent faire l'objet d'un accord entre les parties.

Art. 19. — Allocations pour enfants ; allocation de naissance

1. Le personnel ayant des enfants légalement à charge bénéficie d'une allocation d'au moins 30 fr. par mois et par enfant, qui est payée jusqu'au 31 mars de l'année au cours de laquelle l'enfant atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.
Ce droit à l'obligation est prolongé jusqu'à l'âge de 25 ans révolus et le montant porté à 60 fr. par mois pour chaque enfant en apprentissage ou aux études.
2. L'allocation est également portée à 60 fr. par mois si l'enfant entre en apprentissage avant d'avoir atteint l'âge de la scolarité obligatoire. L'allocation pour les enfants aux études ou en apprentissage peut être réduite ou supprimée si l'enfant réalise un gain dépassant le montant fixé par le barème des autorités cantonales compétentes.
3. Le droit à l'allocation est également prolongé à raison de 60 fr. par mois dès l'âge de la fin de la scolarité et jusqu'à l'âge de 20 ans révolus pour chaque enfant incapable de gagner sa vie par suite de maladie, d'accident ou d'infirmité.
4. L'allocation de naissance est de 150 fr. par nouveau-né.
5. Si l'employeur est affilié à une caisse accordant des allocations d'un montant inférieur, il ajoutera la différence au salaire de l'employé. Les dispositions légales non mentionnées dans cet article, restent applicables.

3.8.8 Commission de l'exercice de la profession

Composition de la commission :

MM. A. Realini, ingénieur civil ; M. Bonnard, ingénieur civil ; I. Boudkov, architecte ; professeur P. Foretay, architecte ; R. Grossfeld, ingénieur électricien ; R. Willomet, architecte.

Cette commission a pour but d'étudier les possibilités d'harmonisation sur le plan suisse des dispositions légales d'exercice de la profession et plus particulièrement d'étudier les modalités d'acceptation par le canton de Vaud des critères du RIAT.

3.9 Délégations de la SVIA

3.9.1 Equipe des professions libérales

Délégation SVIA :

MM. D. Bonnard, ingénieur civil ; R. Epars, ingénieur civil ; R. Gerster, architecte ; A. Gold, architecte ; R. Grossfeld, ingénieur électricien ; M.-D. Mueller, architecte ; R. Willomet, architecte.

Autres associations intéressées :

Association vaudoise des architectes.
Société vaudoise de médecine.
Société vaudoise des géomètres officiels.
Société vaudoise des géomètres officiels — Groupe patronal.
Section romande de la Fédération des architectes indépendants.
Société vaudoise de pharmacie.
Société vaudoise des vétérinaires.
Société vaudoise des médecins-dentistes.
Ordre des avocats vaudois.
Association des notaires vaudois.

L'Equipe vaudoise des professions libérales (à l'origine du Conseil vaudois des présidents des associations des professions libérales) et l'Equipe interprofessionnelle paritaire sont des équipes spéciales.

Chaque équipe tient en règle générale une séance par mois.

Chacune de ces équipes a un président, nommé pour quatre ans, à l'unanimité des présents, lors de la dernière séance d'un exercice. La présidence ne peut pas être assumée par la même personne pour deux périodes de quatre ans consécutives. Chaque équipe a également un vice-président, aux mêmes conditions que son président.

3.9.2 Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale. Conseil de l'Ecole

La SVIA est représentée au Conseil de l'Ecole de la SIC par MM. J. C. Pithon pour le Groupe des architectes et par M. Vonlanthen, pour le Groupe des ingénieurs.

Les principaux problèmes abordés sont :

Finances : C'est l'un des gros soucis de l'EPSIC. Il faudra trouver un moyen d'augmenter la participation financière des associations professionnelles et faire participer les patrons ne faisant partie d'aucune association représentée au Conseil de l'Ecole.

Nouveau bâtiment : Une extension du bâtiment actuel semble pouvoir être trouvée dans la nouvelle construction prévue en bordure de la route de Genève pour l'Ecole romande des arts graphiques. Les professions du bâtiment pourraient être groupées dans les quatre étages inférieurs de ce bâtiment. La possibilité d'un concours d'architecture pour l'édification de ce bâtiment a été évoquée. Il paraîtrait que ce point dépend de la Commune de Lausanne et non de la SIC.

M. Pithon est intervenu lors de la dernière séance du Conseil pour souhaiter voir jouer à ce dernier un rôle plus actif et efficace. Au moment où de nombreux programmes d'enseignement sont en revision, une collaboration plus étroite entre les professions du bâtiment semble nécessaire.

Il suggère qu'au moment du projet de construction de nouveaux locaux, une étude combinée des programmes soit entreprise.

Une meilleure connaissance réciproque ainsi que des échanges lui paraissent salutaires et fructueux.

3.9.3 Technicum du soir

La SVIA a collaboré au travail du Technicum du soir par la désignation et la participation d'experts aux examens pour les branches suivantes : génie civil, mécanique, installations en courant fort, électronique, machines électriques.

Elle a en outre participé activement aux travaux des commissions de programme et d'enseignement de diverses disciplines.

3.9.4 Personnalités mandatées par la SVIA auprès de :

- 3.9.4.1 Chambre vaudoise des métiers
MM. A. Realini, R. Willomet, J.-C. Piguet (comité)
- 3.9.4.2 Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers
M. J.-C. Piguet (comité de direction)
- 3.9.4.3 Technicum du soir
M. J.-C. Piguet (conseil général)
Commission de programme et d'enseignement du génie civil
MM. W. Weber, président, H. Vonlanthen, Ch. Bader
Commission de programme et d'enseignement de la mécanique
M. H. Benoît, président ; Ch. Marti
Commission de programme et d'enseignement de l'électricité
MM. E. Foretay, président ; G. Thalmann
- 3.9.4.4 Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale
MM. J.-C. Pithon, H. Vonlanthen
- 3.9.4.5 Equipes vaudoises des professions libérales
MM. M. Bonnard, R. Epars, R. Gerster, A. Gold, R. Grossfeld, M.-D. Mueller, R. Willomet
- 3.9.4.6 Chambre vaudoise immobilière
M. J.-C. Piguet (comité de direction)
- 3.9.4.7 Commission d'urbanisme de l'ADIL
M. A. Realini
- 3.9.4.8 Commission pour l'aménagement du territoire
MM. J.-C. Piguet, A. Décoppet
- 3.9.4.9 Commission cantonale chargée d'établir le tableau des besoins en effectifs des professions exigeant des études universitaires
M. J.-C. Piguet
- 3.9.4.10 Conseil de fondation de l'institution de prévoyance pour les professions techniques
M. J.-C. Piguet, président
- 3.9.4.11 Office vaudois de cautionnement hypothécaire
M. J.-C. Piguet (comité)

- 3.9.4.12 Office vaudois de constructions à caractère social
M. J.-C. Piguet (comité)
- 3.9.4.13 Commission consultative cantonale contre le chômage
M. L. Stalé

4. Publications

4.1 Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1966, 420 pages rédactionnelles (contre 448 en 1964, 404 en 1965), constituant le corps même du périodique. A ces pages sont venues s'ajouter 183 fiches de Documentation générale et 226 fiches de Documentation du bâtiment, insérées dans les pages d'annonces et résumant quantité d'articles parus dans la presse technique et d'architecture suisse et étrangère.

La matière publiée en 1966 se répartit comme suit entre les diverses branches de nos professions :

Génie civil :	41 %	(contre 49 % en 1964 et 50 % en 1965)
Mécanique	}	32 % (contre 26 % en 1964 et 31 % en 1965)
Electricité		
Industrie		
Architecture :	27 %	(contre 25 % en 1964 et 19 % en 1965)

Trois numéros spéciaux ont paru en 1966, l'un consacré à la Centrale thermique de Chavalon et aux problèmes énergétiques de Suisse romande, les deux autres à l'architecture industrielle à l'occasion du Congrès international du même nom qui eut lieu à La Tour-de-Peilz.

Comme précédemment, le *Bulletin technique* a consacré de nombreuses pages à la publication d'analyses de livres techniques et d'architecture ; le nombre d'ouvrages mentionnés à ce titre fut de 127. Ces comptes rendus constituent une riche source de documentation.

Malgré de nouvelles hausses des frais d'impression, le volume total de la matière publiée a été légèrement plus élevé que l'année précédente. Ce résultat n'a pu être acquis que moyennant une nouvelle réadaptation des tarifs de la publicité et des prix de l'abonnement.

C'est au cours de l'année 1966 que, par suite d'une entente intervenue entre les organes dirigeants du *Bulletin technique*, la SIA centrale et les sections romandes de cette société, le capital-actions de la S.A. du *Bulletin technique*, qui précédemment était en majorité entre mains privées, a passé en majorité en mains de la SIA à raison de 30 % en mains de la SIA centrale et 30 % en mains des sections romandes (pour ces dernières au prorata des effectifs des membres).

Ces mesures ont été prises avec l'accord unanime des intéressés, notamment des anciens actionnaires, dans le but de permettre dès aujourd'hui un développement nouveau des publications techniques universitaires, organes de la SIA. Parallèlement, la *Schweizerische Bauzeitung* était acquise pour une société anonyme récemment créée et au sein de laquelle la SIA détient la majorité. De ce fait, dès 1967 notre périodique, ayant consolidé ainsi sa position vis-à-vis de notre grande association professionnelle, pourra avec l'appui de celle-ci se développer mieux que par le passé et évoluer dans son volume et dans sa forme en répondant au désir généralement exprimé d'une meilleure coordination de nos publications techniques universitaires, tout en sauvegardant les intérêts des publications de langue française.

La rédaction du *Bulletin technique* est comme par le passé assumée par une équipe composée de M. D. Bonnard, ingénieur, par ailleurs président de la S.A. du *Bulletin technique*, de MM. E. Schnitzler, ingénieur, chef bibliothécaire de l'EPUL et S. Rieben, ingénieur, correspondant du *Bulletin technique* à Genève, M. M. Bevilacqua, architecte, étant chargé des publications d'architecture.

Le comité de patronage du *Bulletin technique*, au sein duquel sont réunis notamment des représentants des diverses sections romandes de la SIA et que préside M. E. Martin, architecte à Genève, ne s'est pas réuni en 1966. Il aura à délibérer en 1967 de la politique rédactionnelle à suivre du fait des possibilités offertes par le remaniement du capital de la S.A. du *Bulletin technique*. Ce comité a admis en son sein M. M. Chevalier, ingénieur de la Section neuchâteloise de la SIA, qui a succédé à M. Guye, démissionnaire.

Le Conseil d'administration de la S.A. du *Bulletin technique*, dont la composition n'a pas varié durant l'exercice 1966 (président : D. Bonnard ; membres : E. Bourquin, G. Bovet, M. Bridel, J. Favre, A. Robert, J.-P. Stucky) eut à prendre toutes décisions utiles à la mise sous toit de la nouvelle entente avec la SIA et décida en outre, en sus des affaires courantes, des dispositions nécessaires pour faire face à la hausse constante des prix d'impression.

Lausanne, le 24 janvier 1967.

4.2 Information interne

La SVIA a, au cours de l'année 1966, publié les bulletins d'information suivants :

66/1 : Sommaire :

- Assemblée générale de la SVIA du 31 mars 1966.
- Groupe des architectes.
- Groupe des ingénieurs.
- Candidatures.
- Offres d'emploi.

66/2 : Sommaire :

- Assemblée générale de la SVIA du 31 mars 1966.
- La Commission de coordination.
- Programme de travail du GTB.
- Programme de travail du GTGC.
- Groupe des architectes.
- L'activité du Groupe des ingénieurs.
- Candidatures.
- Prochaines conférences et manifestations.
- Stagiaires.

N. B. — Le comité a décidé de renoncer à publier régulièrement le bulletin d'information interne. Les points d'information seront publiés directement dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

4.3 Guides d'architecture contemporaine

Nous rappelons en outre que le Secrétariat SVIA vend au prix de 3 fr. un guide d'architecture contemporaine.

Ce guide est destiné aux visiteurs qui souhaitent prendre contact avec les œuvres d'architecture contemporaine du canton de Vaud. Il est présenté sous forme d'itinéraires, pour faciliter la localisation des objets à visiter.

5. Relations avec la SIA et les autres sections

5.1 Relations avec la SIA

5.1.1 Assemblée des délégués du 18 juin 1966 (Berne)

La SVIA était représentée par douze délégués. Ceux-ci ont entre autres appris de la bouche du président central, M. A. Rivoire, que le Comité central se préoccupait des buts et des structures de la SIA et qu'il fera rapport sur ses études à l'assemblée générale de 1967.

Ils ont approuvé :

- les comptes de la société pour 1965 ;
- la norme n° 110 : Règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions — chapitres I-IV et tarif A seulement ;
- la norme n° 127 : Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de peinture ;
- le principe de l'acquisition de la *Schweizerische Bauzeitung* et de la constitution de la SA des Editions des associations techniques universitaires ;
- les statuts de ladite S.A. ;
- la participation de la SIA à son capital-actions de 65 000 fr. ;
- la participation de la SIA à la S.A. du *Bulletin technique de la Suisse romande* ;
- l'acte de constitution et les statuts de la Fondation des registres suisses.

5.1.2 Membres SVIA des commissions SIA

- Conseil suisse d'honneur : M. Ed. Meystre, ingénieur mécanicien SIA.
- Commission centrale des normes CCN : M. J. E. Dubochet, ingénieur civil SIA.
- Commission pour les normes du bâtiment (CNB) : M. E. D'Okolski, architecte SIA.
- Commission d'urbanisme et du trafic : MM. J. E. Dubochet, ingénieur civil SIA ; C. Wasserfallen, architecte SIA.
- Commission pour les relations entre ingénieur/architecte/maître de l'ouvrage/entrepreneur : M. M. Wiedmer, ingénieur civil SIA, directeur de Foretay S.A., Lausanne.
- Commission pour les questions relatives à la publicité : M. A. Décoppet, architecte SIA.
- Commission pour la formation postscolaire des ingénieurs et des architectes : Professeur M. Derron, ingénieur SIA.
- Commission pour la protection des titres : Professeur M. Derron, ingénieur SIA.

Commission pour la Maison SIA : M. F. Brugger, architecte SIA.

Commission de rédaction du *Bulletin SIA* : M. J.-P. Cahen, architecte SIA.

Rédaction du Catalogue suisse du génie civil : M. R. Derron, ingénieur civil SIA.

Commission pour les publications de la SIA et A²E³PL : M. J.-C. Piguet, ingénieur civil SIA.

Commission pour les concours d'architecture : M. F. Brugger, architecte SIA.

Commission pour les concours de génie civil : M. Ch. Dubas, ingénieur civil SIA.

Commission pour les honoraires des architectes : MM. J. Perrelet, architecte SIA ; F. Sillig, architecte SIA.

Commission pour la revision du règlement et tarif d'honoraires des architectes n° 102 : M. J. Perrelet, architecte SIA.

Commission pour les honoraires des ingénieurs civils : MM. A. Breguet, ingénieur civil SIA ; J.-P. Stucky, professeur, ingénieur SIA.

Commission pour les honoraires des ingénieurs forestiers : M. B. Moreillon, ingénieur forestier SIA.

Commission pour la revision des instructions pour le calcul des honoraires relatifs aux plans d'aménagement et de situation n° 110 : M. M.-D. Mueller, architecte SIA.

Groupe de travail pour la revision du tarif B des règlements et tarifs d'honoraires n°s 102, 103, 104 et 108 : M. B. Moreillon, ingénieur forestier SIA.

Commission pour « les Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction n° 118 » : MM. R. Adatte, architecte SIA ; W. Knobel, ingénieur civil SIA.

Commission pour la revision des normes n°s 117, 119 et 120 : M. R. Adatte, architecte SIA.

Commission pour la norme pour les tuyaux en béton n° 107 : MM. J.-P. Daxelhofer, professeur, ingénieur civil SIA ; Pierre Bovon, ingénieur civil SIA.

Commission pour la norme concernant le calcul et l'exécution de maçonnerie de pierres naturelles et de pierres artificielles. n° 113 : M. Léon Marguerat, ingénieur civil SIA.

Commission pour la revision de la norme pour les charges, la mise en service et la surveillance des constructions n° 160 : Professeur M. Derron, ingénieur civil SIA ; M. Léon Marguerat, ingénieur civil SIA.

Commission pour la revision de la norme concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques n° 161 : MM. Ch. Dubas, ingénieur civil SIA ; M. Cosandey, ing. civil SIA.

Commission pour la revision de la norme concernant les constructions en béton, en béton armé et en béton précontraint n° 162 : MM. L. Marguerat, ingénieur civil SIA ; F. Panchaud, ingénieur civil SIA ; A. Sarrazin, ingénieur civil SIA.

Commission pour les directives concernant la présentation des projets d'améliorations foncières n° 171 : M. André Gueissaz, ingénieur rural SIA.

Commission pour l'établissement de normes techniques pour les pipelines n° 172 : M. Ch. Dubas, ingénieur civil SIA.

Commission pour l'établissement d'une norme sur le coefficient d'utilisation du sol n° 174 : C. Wasserfallen, architecte SIA.

Commission pour l'uniformisation des termes relatifs au bois dans les normes de la SIA n° 176 : M. F. Bachmann, architecte SIA.

Commission pour l'établissement d'une norme sur les constructions souterraines, en particulier les tunnels, n° 179 : M. F. Guisan, ingénieur civil SIA.

Commission de surveillance du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens : MM. M. Derron, professeur, ingénieur civil SIA ; J.-L. Merz, ingénieur civil SIA.

Commission de surveillance du Service technique suisse de placement STS : M. Ed. Meystre, ingénieur mécanicien SIA.

Comité du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment CRB : MM. J.-P. Vouga, architecte SIA ; J.-C. Piguet, ingénieur civil SIA.

Conseil de fondation de la Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques : M. J.-C. Piguet, ingénieur civil SIA.

Comité de la Section suisse de UIA : MM. J.-P. Cahen, architecte SIA ; J.-P. Vouga, architecte SIA.

Groupes professionnels

Groupes professionnels des ingénieurs de l'industrie GII : M. L. Mercier, ingénieur mécanicien SIA.

Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes GPPC : MM. L. Marguerat, ingénieur civil SIA ; F. Panchaud, professeur, ingénieur civil SIA ; P. Preisig, ingénieur civil SIA.

Groupe professionnel du génie rural : M. A. Gueissaz, ingénieur rural SIA.

5.2 Relations avec les autres sections

5.2.1 Conférence des présidents romands

Cette conférence ne s'est réunie qu'une seule fois au cours de l'année 1966. Elle a tenu sa séance à Ville-neuve, le 14 octobre 1966. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Loi vaudoise sur la profession d'architecte.
2. Formation professionnelle.
3. Cours et conférences.
4. Voyages d'études.

5.2.2 Conférence romande du Génie civil

La conférence du Génie civil ne s'est pas réunie durant l'année 1966. En revanche, elle a maintenu des contacts très étroits et fructueux avec les sections du Valais et de Genève concernant le Règlement d'apprentissage et des examens de fin d'apprentissage des dessinateurs du génie civil.

5.2.3 Conférence romande pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment

Structure : Cette commission s'est constituée le 2 juillet 1965, à la demande des cinq sections SIA romandes et représentées de la manière suivante :

Président : M. G. Jaunin, architecte, Vaud

Délégations :

Fribourg : MM. M. Waeber, architecte
M. Colliard, architecte

Genève : R. Breitenbucher, architecte
P. Sartorio, architecte

Neuchâtel : J. W. Martin, architecte
R. Monnier, architecte

Valais : J. Kyburz, architecte
P. Schmid, architecte
J.-C. Pithon, architecte
J. Kropf, architecte

Le secrétariat SVIA fonctionne comme organe de liaison.

Buts

Les buts poursuivis par la Conférence romande concernent tout ce qui touche à la formation professionnelle des apprentis et dessinateurs en bâtiment, la revalorisation et l'organisation ou la réorganisation systématique de cette profession. Elle recherche la coordination et l'application de méthodes communes qui s'avèrent indispensables pour la formation du personnel technique des bureaux d'architectes en Suisse romande. Les objectifs principaux peuvent s'énoncer de la manière suivante :

- 1a. Publication d'une monographie professionnelle.
- 1b. Publication d'un Guide méthodique du dessinateur en bâtiment, pour la formation théorique et pratique.
2. Etude pour la revision du règlement fédéral d'apprentissage.
3. Examens d'aptitude professionnelle pour candidats apprentis.
4. Examens intermédiaires sélectifs.
5. Examens de fin d'apprentissage ; définition d'un critère de jugement.
6. Cours divers : réadaptation, séminaires de perfectionnement.
7. Concours pour apprentis.
8. Liaison avec les services officiels et cantonaux, les écoles professionnelles et les services d'orientation professionnelle.
9. L'échange d'experts entre cantons.
10. Recommandations aux bureaux d'architectes pour la formation des apprentis.

Une délégation de la Conférence romande sera prochainement invitée à collaborer au sein du Groupe de travail que va constituer la SIA centrale, appelée à se pencher sur la question de la formation professionnelle et la revision du règlement fédéral d'apprentissage des dessinateurs en bâtiment.

Activités :

A raison d'une séance par mois, tenue à Lausanne, les représentants à la Conférence romande ont jusqu'ici :

1. défini les buts et objectifs à poursuivre ;
2. dressé un tableau synoptique de la formation des apprentis dans les cinq cantons romands ;
3. procédé à l'examen des méthodes actuellement appliquées, étudié les possibilités de synchronisation et les adaptations possibles, entendu les exposés de représentants au Groupe de travail pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud (GTB) :
 - a) les examens d'aptitude professionnelle,
 - b) les cours d'introduction,
 - c) les examens intermédiaires,
 - d) les examens de fin d'apprentissage, pièce d'épreuve, experts,
 - e) la monographie professionnelle du dessinateur en bâtiment, les moyens de formation, les programmes.

Par la force des choses, la Conférence romande s'est vue contrainte d'étudier et de classer les diverses fonctions s'exerçant dans un bureau d'architecte, complet ou idéal, afin de déterminer les compétences et les devoirs de chacune d'entre elles et, par là, celles du dessinateur.

C'est très certainement le point 3 qui va occuper les prochaines séances. Ces études porteront sur :

- a) l'analyse systématique de la nature des tâches, les connaissances théoriques et pratiques, les aptitudes nécessaires des candidats ;
- b) les moyens de formation théorique et pratique ;
- c) les programmes des écoles professionnelles et des maîtres d'apprentissage.

Conclusions

Les délégués des cinq cantons romands, conscients des insuffisances actuelles dans la formation du personnel des bureaux d'architectes, ont décidé, de faire aboutir, dans le plus bref délai, les études en cours par la publication d'un *Guide méthodique du dessinateur en bâtiment*, qui permettrait l'application de méthodes, voire de programmes communs pour l'ensemble des cantons romands.

6. Prix et bourses SVIA

La SVIA a remis au cours de l'année 1966 les prix et bourses suivants :

EPUL

Bourse SVIA à M. André Hentsch, étudiant ingénieur civil de 4^e année, de nationalité suisse.

Prix GA de l'Ecole d'architecture, sixième semestre.

La délégation du GA était composée de MM. Dumas et Pithon, architectes.

La séance de jugement a eu lieu à l'aula de l'EPUL, le 15 juillet 1966. La délégation a examiné une quinzaine de projets du sixième semestre, présentés par M. le professeur Favre.

Le thème du projet était :

Une usine de produits plastiques avec halle de fabrication et halle de stockage. Trois terrains étaient à disposition des élèves : un situé dans la Plaine du Rhône, un à Vuflens, un à Nyon. L'aménagement de la zone a été faite avec le concours de M. Meyer et l'étude des structures avec M. Huber.

Le Prix SVIA a été décerné à André Géry, qui a présenté une usine située dans la Plaine du Rhône et proposé une intéressante solution de structure mixte béton et métal.

EPSIC

Prix spécial GI en faveur des dessinateurs du génie civil.

7. Secrétariat permanent

Avenue Jomini 8, Lausanne. — Tél. (021) 25 10 2-5

Le secrétariat permanent de la SVIA est actuellement formé de deux personnes, soit de M^{me} M. C. Bonhôte et de M^{lle} F. Oberson.

Outre la vente des normes SIA (en langue française), le secrétariat vend également les normes USPR et CRB.

Notre secrétariat est également à disposition de toute personne qui désirerait obtenir des renseignements et pour mettre nos membres en contact avec les spécialistes dont ils pourraient requérir les services.

D'autre part, nos membres peuvent utiliser les services de nos duplicateurs à alcool et à encre.

Service d'assurance maladie des bureaux techniques

Nous rappelons par ailleurs à nos membres qu'ils ont soit pour eux-mêmes soit pour leurs bureaux la possibilité de s'affilier au service ci-dessus. Ce service est géré par la SVIA.

Le coût toujours plus élevé des produits pharmaceutiques et de l'hospitalisation devrait inciter à profiter de ce service. Celui-ci offre en effet des conditions extrêmement favorables qui peuvent difficilement être obtenues ailleurs.

Pour ce qui est des apprentis vaudois, le Conseil d'Etat vaudois a, par arrêté du 2 août 1966, modifié les conditions de l'assurance maladie de ceux-ci, assurance qui avait été décrétée obligatoire en 1954.

Alors que de 1954 à 1966 les sociétés d'assurance privées étaient autorisées à pratiquer cette assurance spéciale, le nouveau décret stipule que seules les caisses maladie reconnues, qui satisfont aux dispositions de la LAMA (loi sur l'assurance maladie et accidents du 13 juin 1911, modifiée le 13 mars 1964) sont habilitées à l'avenir à assurer les apprentis.

Il est bien entendu que l'Assurance Mutuelle Vaudoise contre les accidents ne peut accepter sans autre cet état de fait et qu'elle interviendra auprès du Conseil d'Etat vaudois. Cependant, elle ne peut donner aucune garantie sur le succès de ses démarches.

Pour pallier cet inconvénient, les apprentis des divers bureaux SVIA, UTS, SDT, à titre individuel, ont la possibilité de s'assurer dorénavant auprès d'INTRAS, caisse maladie sociale. Cette caisse maladie a été fondée par la Mutuelle Vaudoise, « La Suisse » et « La Genevoise », dans le but précisément d'offrir à leurs assurés qui sont soumis à une obligation légale une possibilité de le faire tout en gardant le contact avec la Société.

Dès que l'obligation d'assurance est éteinte, les ex-apprentis peuvent à nouveau faire partie des contrats collectifs SVIA, UTS, SDT.

8. Rapport de gestion 1966

Commentaires

Remarques concernant les cotisations arriérées

Le bilan d'entrée comportait à l'actif environ 8150 fr. de cotisations arriérées et au passif une réserve sur débiteurs de 5000 fr.

Grâce à un gros travail de remise en ordre entrepris par le secrétariat permanent, près de 6250 fr. ont pu être encaissés et 24 membres ont vu leur situation « régularisée » par démission, exclusion ou transfert, ce qui a entraîné un amortissement de 1300 fr. environ. Des 1850 fr. au début de l'année, 592 fr. restent dus auxquels viennent s'ajouter 3800 fr. de débiteurs 1966. Ce dernier montant ne représente que le 10 % des cotisations annuelles totales et sera probablement entièrement encaissé au cours du premier semestre 1967.

Estimant que l'arriéré est pratiquement liquidé, nous avons ramené la réserve sur débiteurs de 5000 fr. à 1000 fr.

BILAN

Les titres ont passé de 1750 fr. à 10 825 fr. par l'achat forcé de 7500 fr. de titres de la S.A. des éditions techniques.

Les débiteurs divers représentent entre autres divers montants dus pour des prestations du secrétariat.

Le stock de normes est estimé à sa valeur réelle selon inventaire à 4478 fr. La valeur à neuf (assurance incendie) du mobilier dépasse largement 30 000 fr., alors que sa valeur comptable n'est que de 20 500 fr. 15 % du mobilier et 70 % du matériel ont été amortis par pertes et profits en 1966.

Un poste d'actifs transitoires comprend divers montants dus à titre de contributions pour diverses prestations du secrétariat (assurance maladie, commission paritaire, etc.).

Le compte des créanciers est surtout chargé par une facture récente du *Bulletin technique de la Suisse romande* de plus de 10 000 fr. L'emprunt à long terme auprès de la BCV atteint le 60 % du plafond admissible puisqu'il n'est que de 12 400 fr. pour un montant ouvert jusqu'à 20 000 fr.

Les passifs transitoires comportent surtout une réserve de près de 5000 fr. pour les frais de publication du « cours de béton à la rupture ». Le fonds des prix et bourses a été augmenté de 650 fr., ce qui représente le solde non versé du montant budgétisé aux dépenses 1966 sur ce compte.

Le capital a passé de 18 713 fr. 99 à 19 732 fr. 74 (bénéfice 1966 : 1018 fr. 75).

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Aux recettes, on peut établir la comparaison suivante par rapport au budget établi pour la première fois en 1966 :

	1966	Budget
— Rentrées cotisations	40 500.—	38 000.—
— Couverture des frais : ventes normes	6 850.—	8 500.—
— Couverture des frais : ventes publications	315.—	500.—
— Cours et conférences	3 170.—	1 000.—
— Recettes diverses : prestations secrétariat, caisse maladie, divers	11 275.—	6 500.—
Total	62 110.—	54 500.—

L'excédent des recettes par rapport aux prévisions a permis de compenser un surcroît de dépenses provoqué surtout par un fort dépassement des frais d'administration.

Si les appointements, le loyer et les frais courants de bureau ont été conformes aux prévisions, l'activité débordante du secrétariat entre autres dans les différents domaines, de l'information, de la LPA, de l'assurance maladie, de la formation professionnelle, etc., a amené un dépassement des imprimés et fournitures de près de 300 %. Remarquons toutefois que le stock de fournitures et imprimés représente une réserve importante qui n'est qu'en partie activée.

Les autres charges de l'association (GA, GI, séances, fonds, etc.) totalisent 10 630 fr. pour un budget prévu de 10 050 fr., soit un très léger dépassement.

Dans l'ensemble, malgré un très fort dépassement des dépenses d'équipement et des tâches sans cesse plus diverses, le secrétariat permanent a pu achever sa première année d'existence par un très léger bénéfice et dispose à la fois d'une liquidité suffisante (14 900 fr., soit le 20 % environ des dépenses budgétées) et d'un certain crédit bancaire.

8.1 Compte de Pertes et Profits 1966

	DOIT	AVOIR
Achat de normes SIA	26 547.25	
Achat de normes USPR	636.20	
Achat de publications		438.40
Abonnements au <i>Bulletin technique</i>	10 140.—	
Appointements	25 483.95	
Loyer et services locaux	6 640.25	
Intérêts	361.70	
Entretien et réparation div. mobilier	3 000.45	
Amortissements	3 000.—	
Cotisations et abonnements	405.—	
Frais de bureau — fournitures	6 088.30	
— imprimés	6 130.90	
— ports et CCP	2 019.10	
— téléphones	1 738.20	
— autres frais	500.60	
Frais de représentation, réceptions, assemblées	2 077.80	
Groupe des architectes	1 964.60	
Groupe des ingénieurs	300.—	
Frais délégués et membres commissions	407.60	
Frais de conférences et de cours		3 185.40
Subsides et dons	1 591.—	
Prix et bourses	900.—	
Autres charges association	3 261.20	
Impôts	127.05	
Frais divers	1 372.—	
Vente de normes		35 294.75
Vente de publications		155.55
Vente de normes USPR		795.20
Participation Série de prix	20.—	
Honoraires pour prestations secrétariat		8 207.70
Examens d'aptitudes 1967		732.—
Cotisations 1966		50 571.25
Créanciers cotisations 1965	15.—	
Cotisations 1967		95.50
Produits divers		6 271.15
Virement au compte de capital	1 018.75	
	105 746.90	105 746.90

8.2 Bilan au 31 décembre 1966

	ACTIF	PASSIF
Caisse	2 281.60	
Compte de chèques	7 756.39	
Banque — carnet CFV	4 866.75	
Titres	10 825.—	
Débiteurs cotisations 1963 à 1965	592.—	
Débiteurs cotisations 1966	3 800.—	
Autres débiteurs	1 185.20	
Stock normes SIA	4 478.—	
Stock normes USPR — CRB — Guides arch.	1 735.20	
Mobilier et matériel	19 797.35	
Stock matériel	800.—	
Actifs transitoires	6 584.80	
Créanciers		14 437.75
Emprunt à long terme		12 420.60
Passifs transitoires		5 461.20
Capital		19 732.74
Réserve sur débiteurs		1 000.—
Fonds du centenaire		5 000.—
Fonds prix et bourses		6 650.—
	64 702.29	64 702.29

8.3 Rapport de vérification des comptes. Exercice 1966

Monsieur le Président et Messieurs,

Exécutant le mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1966, nous avons procédé le mardi 24 janvier 1967 à l'examen des comptes de la SVIA pour l'exercice 1966.

Ces comptes, tenus par M^{me} M. C. Bonhôte, secrétaire, nous ont été présentés par M. R. Grossfeld, trésorier.

Les postes du bilan et du compte de pertes et profits ont été contrôlés. Les écritures sont conformes aux pièces comptables présentées.

Nous constatons avec satisfaction l'amélioration du poste des cotisations arriérées qui est pratiquement à jour.

Nous nous plaisons à signaler que la comptabilité est tenue de façon exacte, pratique et claire et nous félicitons le Comité pour le résultat favorable de l'exercice.

Sur la base de nos constatations, nous vous proposons :

- 1) d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- 2) de donner décharge au trésorier de sa gestion financière ;
- 3) de donner décharge aux vérificateurs des comptes de leur mandat.

Les vérificateurs :

G. DUFOUR, architecte P. BIZENS, ingénieur

8.4 Budget pour 1967

RECETTES	
Résultat cotisations	Fr. 40 000.—
Résultat vente des normes	» 9 000.—
Prestations cours et conférences	» 6 000.—
Prestations secrétariat général	» 8 000.—
Caisse maladie	» 2 500.—
Série de prix	» 2 000.—
Total	Fr. 67 500.—
DÉPENSES	
Appointements	Fr. 33 000.—
Loyer et charges	» 6 500.—
Frais de bureau	» 10 500.—
Divers administration	» 4 000.—
Honoraires	» 2 000.—
Groupe architectes	» 2 000.—
Groupe ingénieurs	» 1 000.—
Autres charges association	» 3 000.—
Frais délégués, membres commissions	» 500.—
Subsides, fonds, prix et bourses	» 2 500.—
Amortissement	» 2 000.—
Total	Fr. 67 000.—

LES CONGRÈS

Premier congrès international de mécanique des roches à Lisbonne

Le premier Congrès international de mécanique des roches, organisé par l'« International Society of rock mechanics », s'est déroulé à Lisbonne du 25 septembre au 1^{er} octobre 1966, sous la présidence du professeur Dr Léopold Muller, géologue, de Salzbourg.

La « mécanique des roches » englobe l'ensemble des techniques destinées à étudier et à prévoir sur des bases scientifiques le comportement des roches. Elle intéresse aussi bien les constructeurs de tunnels et de barrages que les exploitants de carrières, de mines ou les sociétés productrices de pétrole.

La Société « internationale » sera à l'avenir formée de groupes représentés par les sociétés « nationales ». Pour la Suisse, la société agréée est la « Société suisse de mécanique des sols et de travaux de fondations », qui compte environ 700 membres.

Ceux-ci sont issus des milieux universitaires, des bureaux d'ingénieurs et des entreprises de génie civil.

Les participants au congrès, au nombre de 800, avaient des spécialités très diverses, ingénieurs civils, ingénieurs des mines, géologues, géophysiciens, mathématiciens, minéralogistes, etc., dont la collaboration est nécessaire pour la construction de grands ouvrages d'art.

Les délégués nationaux, au nombre de vingt-six, ont élu le nouveau président en la personne de M. Manuel Rocha, professeur, directeur du Laboratoire national de génie civil du Portugal, ainsi que les six vice-présidents, au nombre desquels on compte un Suisse, M. le géologue von Moos, de Zurich, ancien et premier président de la Société suisse de mécanique des sols, fondée en 1956.

Des communications scientifiques nombreuses et de valeur ont été présentées.

Une coordination étroite avec la Société internationale de mécanique des sols et avec le Comité international des grands barrages, organismes plus anciens qui s'occupent de questions similaires dans un domaine très voisin, a été mentionnée par le professeur M. Rocha comme une des tâches de la société.

Les vingt-huit participants suisses, proportionnellement nombreux, comptaient parmi eux l'actuel président de la Société suisse de mécanique des sols.

Il convient de citer quelques-unes des techniques d'étude les plus nouvelles ou les plus remarquables :

— Essais de barrage sur maquette dite géomécanique. Celle-ci représente non seulement l'ouvrage lui-même, mais encore la roche d'appui formant les flancs d'une vallée avec les divers systèmes de discontinuité relevés dans la nature. On tend ainsi à prévoir par le calcul et les essais le comportement des assises rocheuses sous les fondations. Car là se situe le talon d'Achille des grands ouvrages.

— Détermination préalable avant la construction d'ouvrages souterrains des efforts internes provenant soit de la charge de couverture, soit du plissement des couches lors de leur formation.

— Essais triaxiaux d'échantillons de roche qui révèlent leur compressibilité et leur comportement plastique.

— Essais de cisaillement *in situ* à grande échelle.

— Mesure de déformation au sein de la masse rocheuse sous la fondation au moyen de fils scellés dans des forages obliques ou mesures par pendules inversés, etc.

L'organisation matérielle du congrès — c'est-à-dire l'accueil des visiteurs, leur logement, leur transport, leur information et aussi leur délassément — a été préparée de main de maître par le personnel du Laboratoire national du génie civil, à Lisbonne, avec l'appui du Gouvernement portugais, dont le président ouvrit la session inaugurale.

Nos amis portugais nous ont prouvé par la chaleur de leur accueil, leur gentillesse, voire par les sourires et les chants de leurs hôtes, que la pratique de l'hospitalité continue chez eux à être une tradition vivace.

Il appartiendra à la Yougoslavie d'organiser le prochain congrès, prévu en 1970.

Nous sera-t-il permis de conclure par quelques considérations plus personnelles ?

La Suisse a eu dans le passé et avant la lettre des précurseurs de la mécanique des roches. Lors de la construction des premiers grands tunnels subalpins, le géologue zurichois Heim pressentit la plasticité des roches

à grande profondeur. Plus tard, Rös et Eichinger la démontrèrent par des essais spectaculaires où l'on arriva à déformer à froid un fragile cylindre de marbre et à le transformer sans rupture en un barillet.

A notre avis, la Suisse n'a pas conservé toute son avance dans ce domaine. Des pays ayant des ressources analogues aux nôtres ont par contre réalisé des progrès très rapides.

On doit espérer que le congrès de Lisbonne aura été pour les milieux qui s'intéressent à la mécanique des roches, en vue de nouvelles réalisations, l'occasion d'une prise de conscience : il faut, à l'échelon national, augmenter et coordonner les efforts.

J.-C. OTT, ingénieur-conseil
président de la Société suisse
de mécanique des sols et
de travaux de fondation.

Journées du Mont-Pèlerin

29-30 avril 1967¹

Les Journées du Mont-Pèlerin ont pour but de réunir les milieux techniques et scientifiques ainsi que ceux de l'économie et de l'industrie de toute la Suisse pour discuter en commun de problèmes généraux.

Ces séminaires sont organisés par les sections romandes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et par les Sociétés d'études économiques et sociales de Lausanne et du Haut-Léman.

Ces Journées auront pour thème, cette année : *Les tâches nationales et les critères de choix*, et seront consacrées en première partie à une série d'exposés sur des thèmes tels que : l'énergie, les transports, les équipements collectifs, l'industrie, la défense nationale, la recherche, les possibilités de financement, puis les participants étudieront en groupe certains aspects des exposés pour essayer d'en tirer une synthèse.

La date et le lieu de ces rencontres sont fixés aux 29 et 30 avril 1967, à l'Hôtel du Parc au Mont-Pèlerin sur Vevey ; les détails de l'organisation paraîtront ultérieurement. Prière néanmoins de réserver d'ores et déjà ces dates.

¹ Communiqué de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (section SIA), avenue Jomini 8, Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S.I.A.)

Les personnes suivantes ont demandé leur admission à la SIA :

Barthassat René, ingénieur civil.

Parrains : MM. F. Panchaud, prof., G.-R. Cœndoz.

Beltran Manuel, 1965, ingénieur civil EPUL.

Parrains : MM. J.-P. Stucky, prof., M. Derron, prof.

Bonnard Pierre, architecte.

Parrains : MM. J.-P. Cahen, R. Willomet.

Boschetti Fonso, architecte.

Parrains : MM. J. Kropf, G. Jaunin.

Fahmy Khalil, ingénieur mécanicien.

Parrains : MM. A. Besson, J.-P. Alioth.

Gindroz René, architecte.

Parrains : MM. G. Cocchi, J.-P. Cahen.

Helfer Paul, ingénieur mécanicien.

Parrains : MM. Ch. Dubas, Edg. Robert.

Lamunière Jean-Marc, architecte.

Parrains : MM. L. Veuve, A. Décoppet.

Monney André, ingénieur forestier.

Parrains : MM. R. Pletscher, J.-B. Chappuis.

Straub Charles, ingénieur civil RIAT.

Parrains : MM. M. Derron, prof., H. Monod, ing.

Urwin Ian, architecte.

Parrains : MM. J.-C. Piguët, J.-P. Cahen.

Vuillemin Jean-Paul, 1964, ingénieur civil EPUL.

Parrains : MM. Ch. Bader, A. Réalini.